



Association Adhérente à la
Société Nationale d'Horticulture de
France

Société Française des Gazons

(Association loi 1901)

118, avenue Achille Peretti – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
Tél: 01.55.62.03.35 – Fax: 01.55.62.03.37 – E.mail: sfgazons@wanadoo.fr

Charte de l'adhérent

L'adhérent à la présente charte déclare sur l'honneur respecter les règles déontologiques de la Société Française des Gazons et, notamment s'engage à

- 1 - Participer par tous les moyens à sa disposition à l'amélioration de la qualité des gazons et, d'une manière générale de l'environnement.
- 2 - Respecter la réglementation en vigueur, dans le secteur d'activité qui le concerne (normes, homologations, agréments).
- 3 - Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.
- 4 - S'assurer de la bonne adéquation entre l'usage et la réglementation.
- 5 - En l'absence de réglementation, à ne conseiller, à ne vendre ou à n'utiliser que des méthodes, des produits, des matériels ayant été expérimentés avec succès.
- 6 - En matière de conseils et de contrôles, ne s'appuyer que sur des critères techniques vérifiés et objectifs.
- 7 - Dans les communications à caractère scientifique, s'appuyer sur des expérimentations quantifiées.
- 8 - Ne communiquer ou à ne publier dans les articles que des informations techniques vérifiées.
- 9 - Citer, dans toute communication orale ou écrite et toute publication, ses sources bibliographiques, les citations n'étant pas partielles et ne trahissant pas l'esprit de celles-ci.
- 10 - Respecter les règles et usages professionnels de son secteur d'activité.
- 11 - Faire connaître et à promouvoir cette charte.